LE CONSEIL DE LA NATION SE PENCHE SUR LE CODE DES PENSIONS MILITAIRES

Le désintérêt des sénateurs

Visiblement embarrassé, le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, a regretté que le nombre d'interventions des sénateurs, pour débattre du texte de loi portant code des pensions militaires, soit réduit à deux.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - C'est en séance plénière consacrée à l'examen du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n°76-106 du 9 décembre 1976 portant code des pensions militaires, que le Conseil de la nation s'est réuni hier. Mais contre toute attente, deux seulement parmi la centaine de sénateurs ont pris la parole pour débattre du texte de loi.

Un état de fait qui n'a pas manqué de faire réagir le président du Conseil de la nation Abdelkader Bensalah, même si ce dernier est allé désespérément chercher des justifications pour des sénateurs qui n'attendaient plus que la levée de la séance pour vaquer à leurs préoccupations.

«Les interventions ont été peu nombreuses. Nous aurions aimé voir plus d'intervenants plutôt que deux seulement. Mais disons qu'il y a beaucoup de nouvelles figures et que surtout, c'est leur première séance plénière et nous comprenons leur réserve par rapport à un sujet qu'ils ne maîtrisent pas encore totalement…», a tenté d'expliquer Abdelkader Bensalah. Ceci dit, les deux interventions, celles d'un sénateur du tiers présidentiel et d'un représentant du Rassemblement national démocratique (RND), ont manqué de sauver la face en matière de qualité de débat, à un groupe visiblement mal inspiré.

En abordant brièvement et timidement les préoccupations actuelles du corps militaire, du moins dans le cadre du texte de loi à l'ordre du jour, les deux élus du peuple ont très vite fait de sombrer dans l'histoire de l'Armée nationale populaire (ANP), ses origines entre l'ALN et le FLN, passant tantôt à l'après-indépendance et le boumediénisme, tantôt à la guerre israélo-arabe de 1973. A tel point que dans ses réponses aux deux orateurs, le ministre chargé des relations avec le Parlement, Mahmoud Khoudri, s'est fendu d'un cours sur l'histoire officielle, entre autres la différence entre ceux qui ont mis l'uniforme militaire en 1954 pour le remettre après l'indépendance et ceux qui ont fait carrière après l'indépendance. Mahmoud Khoudri, même s'il a quelque peu abordé la légitimité de certaines revendications actuelles du corps militaire et autres exigences qu'il a jugées irrationnelles, il a vite fait le tour pour remonter jusqu'à l'époque de l'émir Abdelkader et Cheikh El Mokrani. Mais à chacun ses préférences historiques et le ministre ne s'en cache pas d'ailleurs : «L'histoire de l'Algérie est vaste et moi je préfère que nous restions à la limite de Novembre 1954.» Enfin, il est à signaler qu'au regard du nombre réduit des intervenants, Abdelkader Bensalah a programmé une autre séance plénière pour aujourd'hui.

M. M.

Photo : Samir Sid

Bensalah contraint de programmer une autre séance.

LE SYNDICAT DU MAE À PROPOS DE LA MISE À LA RETRAITE DES SEPTUAGÉNAIRES :

«Medelci a jugé que c'est une question très complexe»

Le Syndicat autonome des personnels du ministère des Affaires étrangères (SAPAE) revient à la charge sur la question de «la mise à la retraite des agents ayant de loin dépassé l'âge légal et la désignation de cadres pour occuper les postes actuellement vacants».

Dans un communiqué rendu public hier, le SAPAE souligne, en effet, que lors d'une réunion tenue avec le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci a «jugé que ces questions sont très complexes». Par ailleurs, le syndicat a fait savoir que le ministre de tutelle a refusé catégoriquement l'examen du statut particulier des agents diplomatiques et consulaires et a fait part d'une imminente publication d'un arrêté portant plan de carrière. Néanmoins, le SAPAE estime que «ce document fondamental doit être élaboré en association avec les partenaires sociaux», ajoutant qu'«il s'agit d'un texte capital, touchant au processus professionnel du corps diplomatique». S'agissant de la titularisation des agents contractuels «dont le recrutement remonte à 1978 pour certains», la signataire du communiqué, Fatiha Souici, avance que «le courrier de l'administration qui aurait été adressé aux services du Premier ministre, sollicite une dérogation pour la régularisation de seulement une trentaine d'agents», alors que le sort d'autres, estimés à plus de 200 par le SAPAE, «demeure inconnu».

M. M.

DÉCÈS

Les familles Ameyar, Messaoudi, Azzouz, Rezig, Bouteldja, Zazoua et Benamer ont la douleur d'annoncer le décès de Mohamed Ameyar des suites d'une longue maladie.

L'enterrement a eu lieu le dimanche 27 janvier au cimetière d'El-Kettar.

Que Dieu le Tout-Puissant accorde au défunt Sa Sainte Miséricorde.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.»

UNE CÉRÉMONIE DE RECUEILLEMENT EN SA MÉMOIRE AURA LIEU AUJOURD'HUI À L'UGTA

Il y a 16 ans disparaissait Abdelhak Benhamouda

Seize années (28 janvier 1997-28 janvier 2013) ont passé depuis la disparition tragique de Abdelhak Benhamouda, l'ex-secrétaire général de l'UGTA, assassiné sur son lieu de travail, au siège de la Centrale syndicale, qui porte désormais son nom.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Le syndicaliste fera, dans un ultime sursaut de courage, usage de son arme et blessera l'un des assaillants. L'horrible attentat sera revendiqué, quelques jours plus tard, par le FIDA dans un communiqué signé sous le pseudonyme d'Ahmed Abou El Fida. La victime, agonisante, aurait déclaré : «Ils nous ont trahis.»

Une cible loin d'être fortuite en ce que cet instituteur constantinois incarnait comme symbole de modernité et de patriotisme que les «fous de Dieu» voulaient remiser au placard de l'histoire. Alors que la mode était presque à la «soumission devant la déferlante islamiste», Abdelhak Benhamouda, comme bien d'autres patriotes, dont certains comme lui, ne sont plus de ce monde, a été au rendez-vous de l'Histoire.

Aujourd'hui, 28 janvier 2013 en cette circonstance particulière, une cérémonie sera organisée au siège de la Centrale syndicale, non loin du lieu où il fut assassiné, pour rendre hommage à celui «qui a fait du combat pour la République son credo». A la fois, figure syndicale et politique incontournable des années 1990, Abdelhak Benhamouda a payé de sa vie ses profondes convictions et son engagement actif pour la lutte syndicale et la lutte contre l'intégrisme islamiste. L'enfant «terrible» de Constantine n'était pas un simple syndicaliste. En 1991, une année après son élection à la tête du secrétariat national de l'UGTA, quand l'Algérie tanguait sous la menace islamiste, il se distingua par ses prises de position, franches et sans équivoque. Il organisera une grève pour démontrer que le parti dissous (l'ex-FIS) était loin d'être la seule force mobilisatrice de la société. Durant deux jours, tout le pays était paralysé suite à un appel lancé par l'UGTA pour dire «non à la politique de réforme unilatérale engagée par le gouvernement Hamrouche». Quelques années après, il participera activement à la création du Comité national de sauvegarde de l'Algérie (CNSA).

Les premières réunions ont eu lieu dans son bureau. Avec son camarade et compagnon de lutte, à savoir l'actuel secrétaire général de l'UGTA, il a réussi là où ses prédécesseurs à la tête de la Centrale syndicale ont échoué. Il fut également l'un des inspirateurs et le fondateur du Rassemblement national démocratique (RND). Un parti ouvert aux syndicalistes et à «tous ceux qui croient en une nouvelle Algérie». Pressenti pour prendre la tête de ce nouveau parti, que certains ont qualifié de «parti du pouvoir», il sera assassiné avant que celui-ci ne voie le jour. Profondément «républicain», l'homme inspirait le respect de ses camarades syndicaux et compagnons politiques et une haine tenace pour les islamistes qui le tenaient responsable d'une partie de leurs «déboires».

Patriote et homme politique aux convictions inébranlables, Abdelhak Benhamouda assumera pleinement et jusqu'au bout son engagement politique. Souvent plus politique que syndical, ce, au moment où les travailleurs en particulier et le monde du travail d'une manière générale «souffraient» des mesures gouvernementales et des affres nées des injonctions du FMI. Lors d'une émission télévisée diffusée quelques semaines avant sa mort, il déclarait que «l'UGTA n'a plus les moyens de sa politique et personne n'est capable aujourd'hui de la prendre en charge». Un message hautement symbolique destiné aux responsables de l'époque, dont le chef du gouvernement.

Seize ans plus tard, ses camarades et compagnons commémoreront sa disparition. Toutefois, ils se poseront sans aucun doute une question : «La Centrale syndicale (UGTA) ou le Rassemblement national démocratique (RND) qu'il a fécondés sont-ils restés fidèles aux lignes de conduite qu'il leur avait tracées ?

A. B.

Photo : DR

Abdelhak Benhamouda.